

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Mobilité : deux premières réunions publiques pour s'informer et participer

Ces réunions publiques, temps forts de la concertation, se tiendront jeudi 8 décembre à la salle des fêtes de Ballaison et mardi 13 décembre à l'Espace Les Ursules à Thonon-les-Bains, à 19h. Elles auront pour thème « Du diagnostic territorial aux enjeux ».

Par délibération du 23 février 2021, les élus communautaires ont officiellement lancé la procédure d'élaboration d'un PLUi-HM (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Mobilité) couvrant l'intégralité de l'agglomération. D'ici à fin 2025, année prévue de son adoption, le PLUi-HM définira le projet global d'urbanisme, ainsi que les règles d'occupation et d'utilisation des sols pour les 25 communes du territoire.

La première phase de diagnostic arrivant à son terme, les habitants et tout acteur intéressé à la démarche sont invités à participer aux premières réunions publiques qui seront l'occasion de **s'informer sur la démarche, de partager et d'échanger autour du diagnostic et des enjeux dégagés.**

Afin que le plus grand nombre puisse participer, deux dates sont proposées, l'une à Ballaison et l'autre à Thonon-les-Bains, mais le contenu de la présentation sera similaire pour chacune. **Les personnes ne pouvant se déplacer auront aussi la possibilité de suivre la seconde réunion du 13 décembre, en ligne, depuis leur domicile** : celle-ci sera diffusée en direct sur la page **YouTube « Thonon Agglo »**. La vidéo y sera également consultable en différé.

Qu'est-ce qu'un PLUi-HM ?

C'est un document d'urbanisme de planification réglementaire et opérationnel, qui définit le projet global pour le territoire intercommunal à l'horizon d'une dizaine d'années. Il déterminera les droits d'occupation et d'utilisation du sol pour toute personne publique ou privée, sur les 25 communes de l'agglomération.

Il intégrera plus spécifiquement deux volets stratégiques pour l'aménagement du territoire de demain : l'habitat, avec un Programme Local de l'Habitat, et la mobilité, avec un Plan de Mobilité.

C'est un document élaboré en collaboration avec les élus communaux, en association avec les partenaires institutionnels et en concertation avec les habitants, associations du territoire, ainsi qu'avec le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération.

Une fois approuvé, il remplacera le PLUi du Bas-Chablais et les PLU des communes de Thonon-les-Bains, Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier.